

Trophées des métiers

Forêt Bois Papier Nouvelle-Aquitaine



RÈGLEMENT

Introduction

Dans le cadre des actions de promotion des métiers de la filière Forêt Bois Papier, FIBOIS Nouvelle-Aquitaine (association interprofessionnelle regroupant les acteurs de la filière régionale), en partenariat avec le Campus des Métiers et FIBOIS Landes de Gascogne, présentent la deuxième édition des Trophées des métiers.

L'objectif de ce concours vidéo est de valoriser et de faire connaître les métiers de la filière Forêt Bois Papier et les formations et établissements correspondants grâce aux témoignages de jeunes vers d'autres jeunes.

L'organisation de ce concours est rendue possible grâce au soutien de nombreux partenaires tels que : la Région Nouvelle-Aquitaine, la DRAAF, la DIRECCTE, les Conseils Départementaux de la Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques, les rectorats de Nouvelle-Aquitaine, les opérateurs de compétence, les établissements de formation et les entreprises parrainant le concours.

Article 1 : Objectifs

Les Trophées des métiers de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine ont pour objectifs de :

- Promouvoir les métiers de la filière Forêt Bois Papier auprès des jeunes ;
- Valoriser les cursus de formation en alternance ;
- Mettre en avant les métiers d'apprentissage et les entreprises de la filière ;

Article 2 : Conditions de candidature

Le candidat doit suivre un cursus de formation en alternance dans la filière Forêt Bois Papier et être accueilli dans une entreprise de la filière située en Nouvelle-Aquitaine.

Le dossier de candidature doit être complet.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions se font en renvoyant le dossier d'inscription complété.

Cette démarche est gratuite.

Les inscriptions sont clôturées le vendredi 3 mars 2023.

Le support de la candidature sera la réalisation par le candidat d'une vidéo d'une à deux minutes maximum, dont une partie au moins tournée en entreprise, afin de présenter l'environnement de travail (entreprise, tuteur, poste de travail...), le métier, son parcours, son avis sur l'apprentissage le cas échéant.

Le ton peut être léger, décalé ou sérieux.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les dossiers incomplets, reçus hors délais ou ne rentrant pas dans l'esprit du concours. Une attention toute particulière sera portée au respect du port des équipements de protection individuelle lors des images tournées en situation de travail.



Article 4 : Les catégories et réalisations éligibles

Les catégories ouvertes aux Trophées des métiers Forêt Bois Papier de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

- Forêt et Récolte de bois
- Transformation des bois (1^{ère} transformation)
- Construction Bois
- Ameublement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la catégorie dans laquelle le participant s'est inscrit en fonction du descriptif du projet ou de la réalisation, ainsi que de regrouper une ou deux sous-catégories en fonction du nombre de projets reçus.

Article 5 : Dossier d'inscription

Pièces à joindre au dossier :

- La fiche de candidature, présentant l'apprenant et le projet, dûment remplie, datée et signée.
- La vidéo d'une à deux minutes maximum, en format MP4 de préférence.
- La fiche "droit à l'image" complétée et signée.

Ces 3 documents doivent être envoyés au plus tard le **vendredi 3 mars 2023** :

- à l'attention du service "Attractivité des Métiers" à contact@fibois-na.fr ou
- sur clé USB envoyée à : FIBOIS Nouvelle-Aquitaine – Maison du Pôle Bois – Avenue du Docteur A. Schweitzer – 19000 TULLE

Article 6 : Jury et communication

Un jury composé de professionnels et de partenaires de la filière Forêt Bois Papier se réunira en mars 2023 pour sélectionner maximum 4 lauréats parmi les candidats (1 par catégorie).

Les critères d'évaluation des vidéos seront validés collectivement par l'ensemble des membres du jury, ils porteront en priorité sur :

- le respect des règles de sécurité et port des EPI,
- le respect des consignes du cahier des charges du concours (durée, thèmes abordés : présentation du parcours, de l'établissement de formation et de l'entreprise d'accueil),
- la clarté du propos et pertinence en termes de mise en valeur des métiers de la filière Forêt Bois,
- la qualité de la vidéo (qualité des images et du montage).

Les meilleures vidéos seront présentées :

- Sur le site internet de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine et des partenaires de l'opération ;
- Dans la newsletter de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine qui est envoyée à plus de 12 500 professionnels et acteurs de la filière Forêt Bois Papier en Nouvelle-Aquitaine ;
- Sur les réseaux sociaux et auprès de la presse locale et spécialisée Forêt Bois Papier.

Des sollicitations pour des interviews seront possibles auprès des médias en fonction des demandes.

Article 7 : Remise des prix

Une remise des prix aura lieu au printemps 2023, la date sera communiquée à tous les candidats plusieurs semaines en amont.

Les lauréats de chaque catégorie recevront un trophée décerné par le jury ainsi qu'un lot offert par les parrains du concours (outillage professionnel, bons d'achat, abonnement presse spécialisée).

Aucun des prix ne pourra être échangé contre sa valeur en argent.



Article 8 : Droits de propriété et engagements

Les candidats cèdent aux organisateurs tous droits d'utilisation, diffusion et reproduction du contenu des dossiers de participation.

La durée de ces droits est illimitée, permettant des récapitulatifs, bilans et citations dans le cadre ou en référence aux "Trophées des métiers Forêt Bois Papier Nouvelle-Aquitaine".

Le fait de participer aux "Trophées des métiers Forêt Bois Papier Nouvelle-Aquitaine" implique l'acceptation pleine et entière du règlement et la renonciation à toute poursuite contre les organisateurs ainsi que toute personne intervenant dans cette opération. Le chef d'entreprise doit impérativement être informé par le candidat de sa participation aux Trophées des métiers et du présent règlement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, adviennent des annulations, reports ou modifications du concours, de ses modalités ou des prix. L'ensemble des organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou de modifier à tout moment le déroulement de l'opération.

Les données personnelles des candidats sont collectées pour l'usage unique de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des Trophées des métiers Forêt Bois Papier et de la promotion des métiers sauf accord écrit dans la fiche d'inscription. Ces informations sont conservées trois ans. Le candidat peut à tout moment, en application des articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement à des fins commerciales, en adressant une demande par mail ou par courrier.

Article 9 : Calendrier

- Vendredi 3 mars 2023 : date limite de dépôt des candidatures.
- Mars 2023 : réunion du jury.
- Printemps 2023 : remise des prix.

Renseignements complémentaires :

FIBOIS Nouvelle-Aquitaine :

- Antenne de Tulle : Gaël LAMOURY - 06 72 14 91 22 - gael.lamoury@fibois-na.fr
- Antenne de Périgueux : Stéphanie ROBERT - 06 33 71 98 75 - stephanie.robert@fibois-na.fr
- Antenne de Pau : Sofie BLANCHART - 06 45 93 06 77 - sofie.blanchart@fibois-na.fr

Organisé par



En partenariat avec



Avec le soutien de

